



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 8 juillet 2026, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 23 représentants 28voix
Nombre de membres présents ou représentés : 28 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2026/07

Objet : Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé 2027-2032, mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère

LISTE DES PRESENTS :	
1^{er} COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BLOTTIAUX Cédric
	BOURSIER Céline
	BREYTON Stéphanie
2^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHAVAND Christelle
GERIN Anne	CLOUZEAU Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONTAGNAT-TATAVIN Ylan
GUIGUE Gilbert	PISOT Anne
WOLFF Corine	TISSOT Wilfried
4^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
SAUVAGE Axel - Voiron	DESSEZ Dominique
	DOGLIONI Alexandre
	FOURNIER Aurélie
	GROLLIER Serge
	LANNOY Françoise
	LAVAL Sylvain
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNET Clément
	JALLOT Nicolas
	RABBE Louis-Marie
LISTE DES POUVOIRS ET DES EXCUSES :	
1^{er} COLLEGE 1 représentant = 6 voix	
VIAL Cédric donne pouvoir à WOLFF Corine	
2^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline donne pouvoir à GERIN Anne	
3^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
4^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MANDROU Isabelle donne pouvoir à FOURNIER Aurélie	
5^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
EYMERY Clémentine à CHAVAND Christelle	
6^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
FAYARD Marion à FOURNIER Aurélie	

Votants (en voix) : 38
Exprimés (en voix): 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Adhésion à la convention de participation
cadre de protection sociale complémentaire santé
2027-2032, mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère**

Par délibération en date du 10 mars 2025, le Comité syndical a donné mandat au Centre de gestion de l'Isère pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations sur les titres-restaurant, la mutuelle santé et l'assurance statutaire.

Par délibération en date du 8 décembre 2025, le Bureau syndical, en attendant la possibilité de se rattacher au nouveau contrat-groupe du Centre de gestion de l'Isère, a validé le principe d'une participation à hauteur de 15 € par agent et par mois, pour les contrats individuels souscrits par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés.

Cette délibération permettait de répondre à l'obligation de participer financièrement aux dépenses engagées par les agents pour la souscription d'une mutuelle santé, à compter du 01/01/2026 et à hauteur minimum de 15 € par mois par agent.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et la MNT, à compter du 1er janvier 2027. Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.***
- ***De fixer le montant de la participation à 20 € par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation. Cette participation du Parc est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.***
- ***D'autoriser la Présidente à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026,
Pour copie conforme, La Présidente

Publiée le 09/07/2026

